

**FORMULAIRE D'OBTENTION DU CONSENTEMENT
DANS LE CADRE DU SYSTEME DE PARTAGE
D'INFORMATION SUR LE CREDIT DANS L'UMOA
(PERSONNE MORALE)**

ETABLISSEMENT : <u>DIALLO THIerno IBRAHIMA</u>	DATE : <u>26/10/2025</u>
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL : <u>MAN ZANOUEAN/MARCHE</u>	
VILLE : <u>MAN ZANOUEAN</u>	PAYS : <u>CÔTE D'IVOIRE</u>
NUMÉRO DE COMPTE :	
REPRÉSENTÉ PAR <u>DIALLO THIerno IBRAHIMA</u> [Nom et prénoms du signataire du présent formulaire] :	
EN SA QUALITÉ DE : <u>GERANT</u> [Fonction]	
☒ Accepte que les informations de crédit, historiques et courantes, concernant <u>DIALLO THIerno IBRAHIMA</u> [personne morale] notamment, les soldes approuvés et en souffrance, les limites de crédit, les cessations de paiement, le solde des arriérés auprès de CREDIT ACCESS soient transmises à Créditinfo Volo, Rue des Jardins, Cocody 2 Plateaux, 01 BP 11266 Abidjan 01- Côte d'Ivoire. [Art 41 points 2, 3 et 4, Art 44, points 1 et 2] ☒ Accepte que les informations précitées soient communiquées par Créditinfo Volo aux établissements ayant accès à sa base de données, y compris ceux situés sur le territoire d'un autre Etat membre de l'UMOA. [Art 42 point 1, Art 44, point 4] ☒ Comprends que ces informations ne peuvent, en aucun cas, porter sur les dépôts de <u>DIALLO THIerno IBRAHIMA</u> [personne morale]. [Art 53, alinéa 3] ☒ Comprends que Créditinfo Volo ne diffusera que les informations dont l'ancienneté n'excède pas cinq (5) ans. [Art 41, point 3] ☒ Comprends que Créditinfo Volo conservera ces informations pendant une durée de cinq (5) ans supplémentaires après la cession de la relation d'affaires avec CREDIT ACCESS. [Art 41, point 4] ☒ Comprends que <u>DIALLO THIerno IBRAHIMA</u> [personne morale] a le droit d'accès aux données le (la) concernant dans la base de données Créditinfo Volo afin de vérifier mes historiques de crédit, de contester et faire corriger ou radier des informations erronées dans ladite base ou dans un rapport de crédit. [Art 44, point 7] ☒ Comprends que <u>DIALLO THIerno IBRAHIMA</u> [personne morale] a le droit de recevoir toutes les informations conservées par Créditinfo Volo sur son historique de crédit, sous la forme d'un rapport de crédit gratuitement une (1) fois par an et en cas de litige lié à une erreur dans les données, imputable à CREDIT ACCESS ou à Créditinfo Volo. [Art 44, point 8].	
SIGNATURE [avec mention obligatoire « lu et approuvé »]	
<u>TH</u>	

Loi n° 2014-136 du 24 Mars 2014, portant réglementation des Bureaux d'Informations sur le Crédit.